



ECHOS CT DU 18 JANVIER 2022

DPIAF - ORGANISATION DES RESSOURCES DE LA DÉLÉGATION PILOTAGE ET INGÉNIERIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

La **CFDT** prend acte de cette réorganisation, et regrette que la Métropole ne fasse pas le choix d'un service ressources dédié pour chaque délégation. La mutualisation avec la DRHMG ne nous paraît pas une solution satisfaisante.

Comme nous l'avons exprimé en CT le 15/10/2021, il nous semble plus légitime d'avoir une organisation des ressources similaires dans chaque délégation.

La **CFDT** regrette que le RIF des chefs de projet soit en groupe 5, et que le travail demandé depuis des mois, au sujet des RIF ne soit toujours pas en cours de négociation.

Cependant, pour les agents concernés, ce projet est bien conduit avec un collectif qui s'entend bien au sein d'une organisation qui fonctionne.

Vote CFDT : POUR

EVOLUTIONS D'ORGANISATION DE LA DÉLÉGATION RHMG

Pour la direction Ressources :

Pour la **CFDT** ce dossier est très complexe et fragile du fait des périmètres d'interventions pour les domaines RH et MOI le périmètre d'intervention va dépasser la Délégation. Le service RH sera vécu comme un prestataire par les autres délégations, ce qui pose de nombreuses difficultés (éloignement, cultures différentes).

La charge de travail des gestionnaires RH est actuellement lourde et ne repose que sur 7 ETP. Nous alertons sur la fragilité de ce service dont le turn-over des encadrants est inquiétant. Il faudrait créer un autre SRH qui prendrait en charge l'ensemble des directions hors moyens généraux pour essayer d'alléger le périmètre trop vaste des métiers (soit aujourd'hui 180/200).

Pour ce dossier, la **CFDT** s'interroge également sur l'articulation entre marché/finances/juridique etc., qui n'existe pas aujourd'hui.

Sur le service juridique, la **CFDT** a bien noté qu'un travail de réflexion est à mener et qu'une partition des missions est envisagée, du fait d'un niveau de service rendu très insuffisant. Dans l'intérêt des agents, la **CFDT** demande que ce sujet de l'agenda social soit examiné plus rapidement. En effet, de nombreux axes d'amélioration sont à travailler, comme la gestion des contentieux et les enquêtes administratives par exemple. La **CFDT** dénonce le fait que présenter le dossier des signalements en groupe de travail et pour information au CT est insuffisant puisque le CT doit être saisi pour avis.

Pour la **CFDT** dans un but de cohérence, ce travail doit être mené en parallèle avec le travail de réflexion sur la déontologie et avec la mission risque de la DPIAF.

Vote CFDT : CONTRE

Pour Réorganisation DPMG :

La **CFDT** note que ce dossier permet d'acter le groupe renfort collège qui existe dans les faits depuis plusieurs mois et pour lequel nous vous avions interpellé. En effet, pour la **CFDT**, ce type de réorganisations doit passer en CT avant sa mise en œuvre, et ce quel que soit le nombre d'agents concernés (ici 5 agents). Le fonctionnement de ce groupe renfort nécessite une amélioration. Comme évoqué lors d'une rencontre à ce sujet, la **CFDT** demande que ces agents bénéficient des frais de repas tels que prévus dans le guide des déplacements, à savoir remboursement du repas au forfait à 17€50. De plus, ces agents devraient avoir accès au pool de véhicules pour leurs déplacements.

Pour la **CFDT** il est urgent de mener un travail d'harmonisation des conditions de travail de tous les groupes renfort sur les prises en charge de repas, les accès aux véhicules de services et la notion de congés spécifiques entre 2 missions. Plus globalement, la **CFDT** ne constate pas forcément d'amélioration dans le fait de supprimer un échelon hiérarchique dès lors qu'en créant plus de délégations, on complexifie l'organisation. La **CFDT** ne voit pas non plus quelle est l'empreinte écologique posée par l'exécutif et ses conséquences en termes de fonctionnement de cette direction. Là aussi les volumes d'activité, par exemple, la baisse du nombre de véhicules gérés ou la recherche d'économies d'énergie des bâtiments ou des consommations de fluides sont à peine évoqués, sans aucun objectifs chiffrés.

La **CFDT** rappelle qu'elle souhaiterait qu'en CT, les projets présentés soient des projets qui donnent du sens aux réorganisations. Nous disons à nouveau que si l'exécutif et la direction générale veulent rendre la collectivité attractive et motiver les agents en place, il faut que les dossiers CT soient travaillés :

- en cherchant une plus grande articulation avec le projet politique
- en travaillant les liens entre délégations, directions et services et pas seulement en posant des organigrammes
- en démarrant les processus dès le début de la réorganisation

Vote **CFDT** : Abstention

RIFSEEP AGENTS DE CATEGORIE B ET COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Pour le RIFSEEP des agents de catégorie B, la **CFDT** note que la Métropole tente de se mettre en phase avec sa délibération de 2019 qui mentionnait déjà un RIF de 45 € pour les agents en groupe 5.

La **CFDT** rappelle que la méthode proposée à savoir empiler des mesurettes, au gré du contexte et des souhaits de l'exécutif ne permet pas d'avoir suffisamment de recul et surtout manque d'ampleur :

- Pas de vision pluriannuelle proposée
- Faiblesse des montants
- A la vitesse de traitement proposée, aucun des participants autour de la table ne sera encore présent lorsque les différences de rémunération entre les ex CU et les ex CT sera abolie.
- En incluant la filière technique dans cette délibération, l'exécutif creuse les différences de rémunération avec les autres filières alors qu'elle prétend faire le contraire.
- Enfin la **CFDT** rappelle que la mise en place du complément indemnitaire annuel est obligatoire pour le RIFSEEP. Elle rappelle qu'elle a dû intervenir pour faire changer la délibération du 13 décembre sur la réponse à la Chambre Régionale des Comptes qui indiquait que des groupes de travail avec les Organisations syndicales avaient commencé sur ce sujet. Elle rappelle à l'exécutif que notre système indemnitaire n'est pas conforme aux textes et s'étonne que la Métropole ne mette rien en place sur ce point. La **CFDT** constate que c'est sans doute par souhait d'économiser qu'elle ne respecte pas les textes en vigueur.

Vote **CFDT**: Pour

INFORMATIONS Paiement de ce RIF en février 2022 rétroactif à janvier 2021 – En février versement de la prime gouvernementale 100€ - En mars paiement rétroactif au 01/01/2022 des mises à jour indiciaires actées par décret du 28/12/2021, et paiement revalorisation régime indemnitaire de la filière médico-sociale.

Sur le CET, la **CFDT** est favorable à la mise en place du dispositif, y compris avec la prise en compte pour le Régime Additionnel de retraite.

Elle réitère sa demande de remplacement plus rapide des agents partant en retraite, avant qu'ils aient consommé leurs droits accumulés sur leurs CET. En effet, cela permettrait d'éviter de longues semaines sans agents sur les postes et donc permettrait aux collègues restant d'avoir moins de travail. La bonne santé financière de la Métropole devrait être largement à même de le prendre en compte.

Vote **CFDT** : Pour